



pose de barreaux suite à cambriolage

Par **laurinie**, le **09/02/2012** à **21:34**

Bonjour,

je suis locataire depuis 10 ans d'un bailleur social , mon appartement est situé à environ 2 mètres 50.

Courant 2009, j'ai été victime d'un cambriolage en mon absence , le volet roulant ayant été forcé .

Il y a quelques jours j'ai subi une tentative de d'effraction en ma présence et celle de mes enfants.

En effet, une pierre a été jetée dans la vitre de ma cuisine, et juste après un individu était sur le rebord de ma fenêtre , quelqu'un devait lui faire la courte échelle.A ma vue , il a disparu, mais depuis j'ai peur et mes enfants aussi.J'ai été porté plainte.

Je veux demander la pose de barreaux à mon bailleur, peut-il me le refuser? Si oui , sous quel motif.

Je suis même prête à prendre à ma charge la pose , car je me sens en totale insécurité.

Merci pour vos réponses

Par **janus2fr**, le **10/02/2012** à **07:51**

Bonjour,

Bien sur qu'il peut refuser ! Et il peut aussi refuser que vous le fassiez de votre côté.

Par **laurinie**, le **12/02/2012** à **17:14**

merci pour votre réponse.

Je vais néanmoins demander la pose de barreaux et on verra la réponse.